

COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 est présenté au vote du conseil municipal réuni le 18 mars 2024. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté affirmée par la municipalité élue en 2020 :

- Maintien des taux municipaux d'impôts sans augmentation
- Maîtrise des dépenses (celles assumées et celles subies) de fonctionnement afin de dégager un niveau satisfaisant d'autofinancement.
- Recherche permanente d'économies, et la chasse au gaspillage : « Chaque euro dépensé est un euro utile »
- Maîtrise du recours à l'endettement comparativement aux ratios nationaux
- Principe de prudence dans l'évaluation des dépenses et des recettes
- Recherche systématique de cofinancements pour toute action susceptible de créer une dépense, au sein d'une stratégie globale d'optimisation en cas de financements croisés

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant l'ensemble des charges et des subventions inhérentes au fonctionnement des dispositifs de politique publique, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au

fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 46 477 069 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des rémunérations du personnel municipal, de l'entretien et de la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières, des fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 61.50% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 47 426 035 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	13 256 976.99	Excédent brut reporté	4 698 966.00
Dépenses de personnel	29 341 041.00	Atténuation de charges	175 000,00
Atténuation de produits	40 000,00	Recettes des services	4 140 100.34
Autres dépenses de gestion courante	4 266 717.01	Impôts et taxes hors 731	13 682 600.00
		Fiscalité locale	13 552 184.00
Dépenses financières	465 300,00	Dotations et participations	14 592 608.59
Dépenses exceptionnelles	30 000,00	Autres recettes de gestion courante	324 576.50
Autres dépenses	26 000.00	Recettes financières	2.00
Dépenses imprévues	0.00	Autres recettes	9 997.57
Total dépenses réelles	47 426 035,00	Total recettes réelles	47 477 069
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 650 000,00	Recettes (écritures d'ordre entre sections)	0.00
Virement à la section d'investissement	2 100 000,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00
Total général	51 176 035,00	Total général	51 176 035,00

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 concernant les ménages

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 53,83 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,60%
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires : 25.20%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 12 547 184 €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et Fonds de solidarité Région Ile-de-France) s'élevaient à 11 196 400 euros en 2023. Elles sont reconduites en 2024.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et du quotidien, la section d'investissement est principalement liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *en dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- *en recettes* : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que la Taxe Locale d'Équipement, l'emprunt contracté et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	719 537.40	Virement de la section de fonctionnement	2 100 000.00
Remboursement d'emprunts ou dettes	2 215 000.00	FCTVA	600 000.00
Subventions d'investissement	162 096.00	Affectation au 1068	2 822 487.33
Subventions versées	744 289.84	Subventions d'investissement reçues	8 328 113.96
Immobilisations incorporelles	605 281.18		
Immobilisations corporelles (travaux et équipement) réel	3 350 972.66		
Immobilisations corporelles (travaux et équipement) ordre	10 240.00	Autres immobilisations financières	1 500.00
Immobilisations en cours	12 561 088.92		
Participations et créances rattachées	450.00		
Immobilisations financières	141 986.00	Emprunt	4 998 600.71
Immobilisations en cours (ordre)	582 974.00	Immobilisations en cours (ordre)	593 214.00
		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 650 000,00
Total général	21 093 916.00	Total général	21 093 916.00

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- La conversion de l'ensemble de l'éclairage SODIUM, énergivore et coûteux par une technologie écologiquement et économiquement plus vertueuse
- L'aménagement et le déménagement du nouveau Centre Superviseur Urbain à la Faïencerie et le déploiement du schéma directeur de sécurité urbain (caméras de vidéoprotection)
- Le début des travaux de réhabilitation de la Halle Bernier en un centre de création des arts numériques
- La rénovation et l'extension de l'école Clos Dion
- La création d'un restaurant scolaire du Clos Dion

- L'achèvement de la réhabilitation et la réouverture de la cuisine centrale permettant de relocaliser la production des repas scolaires et solidaires dans un cadre vertueux d'emploi et d'approvisionnement local
- La création d'un terrain synthétique au stade Jean Bouin pour le 100^{ème} anniversaire de l'ASAM
- La création d'un parc Idéfix pour chiens
- La finalisation des études avec le Maître d'œuvre Urbain pour la construction des nouvelles maisons en accessibilité près de la place Beaumarchais et l'aménagement de cet espace public
- Le changement du mobilier urbain (lamelles directionnelles, panneaux modernes de diffusion de l'information)
- L'aménagement d'une partie de la Halle Rustic pour y accueillir un brasseur, première étape de la transformation de cette ancienne halle industrielle en Halle Gastronomique avec un marché couvert
- Le recours à un maître d'œuvre pour préparer les travaux de construction du village associatif
- Le recours à un maître d'œuvre pour préparer la première tranche de travaux de rénovation de la Collégiale Notre Dame et Saint Loup
- la finalisation de l'étude complémentaire OPAH-RU dans le cadre du dispositif « Cœur de Ville »

Au-delà de ces opérations, les principaux investissements sont distingués en 3 catégories pour une meilleure visibilité :

- Les investissements de « maintenance » représentant les dépenses minimums nécessaires pour garantir le fonctionnement normal des équipements communaux : le gros entretien courant bâtiments (hors réhabilitation importante, modification, extension...), les travaux de sécurisation et de mise en conformité y compris en termes d'accessibilités, la maintenance informatique, le renouvellement du parc automobile (hors location), l'achat de mobilier et l'achat de matériel pour le centre technique
 - ✓ Travaux de remise en état dans les écoles maternelles et élémentaires et provision pour changement de matériels défectueux
 - ✓ Aménagement de signalisation sonore sur certains feux tricolores pour prévenir les personnes malvoyantes
 - ✓ L'accessibilité aux services public améliorée pour les personnes malentendantes
 - ✓ Acquisition de matériels informatiques et logiciels
 - ✓ Financement de projets de constructions et réhabilitations de logements par Confluence Habitat dans le cadre du protocole CGLLS
- Les investissements correspondant à des projets identifiés répondant aux besoins des services, des orientations politiques fixées par la Municipalité, et des Monterelais
 - ✓ AMO pour les projets structurants « Carrefour de la Réussite » et campus d'excellence énergie durable, ARENA, Résidence Intergénérationnelle,

- ✓ Acquisition de matériels dans le cadre des « classes à thèmes » dont les instruments de musique pour les « classes orchestre »
 - ✓ Végétalisation des allées du cimetière
 - ✓ Classement des espaces boisés en réserve naturelle régionale
 - ✓ Plan « aires de jeux » dont la finalisation de l'aire de sports et de jeux Franck BUTTER et celui de la rue des dames, la préparation de la réhabilitation de l'aire de jeux des Noues
 - ✓ Enfouissement de réseaux en lien avec le SDESM et la CCPM
 - ✓ Travaux de raccordement aux réseaux sur le site des Boulains
 - ✓ Transformation des bornes recharges électriques gratuites en bornes payantes
 - ✓ Ombrières photovoltaïques sur le parking de la gare en partenariat avec la CCPM et dans le cadre du plan solaire - poursuite de la réflexion pour l'identification des sites adaptés à l'installation de panneaux photovoltaïques
 - ✓ Étude avec le délégataire pour l'extension du réseau de chaleur urbain
 - ✓ Études diverses dont la création d'une ferme pédagogique et d'un site de maraîchage urbain, l'estimation de l'aménagement des Berges de Seine et la réhabilitation de l'accueil de loisirs Les Rougeaux
- Les investissements dans le domaine foncier, moyen pour la ville de maîtriser en partie l'évolution de son schéma urbain :
- ✓ Aide au ravalement
 - ✓ Provision d'acquisitions des terrains bâtis pour le transfert de la caserne des pompiers et valorisation des travaux de raccordement des réseaux ainsi que de déconstruction
 - ✓ Provisions pour acquisition de terrains et de biens notamment dans le cadre de la création de l'école de production « Montereau Porte de Paris »
 - ✓ Participation annuelle pour l'aménagement de la ZAC écoquartier des bords d'eau
 - ✓ Frais d'acte transfert voiries lotissement Richelieu

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Etat : 2 805 579.00 €
- Région : 2 051 880.00 €
- Département : 370 000 .00 €
- Autres : 38 155.00 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses :

72 269 951 € répartis comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 51 176 035 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 21 093 916 €

Concernant l'investissement :

- Recettes : crédits reportés 2023 : 2 962 499.96 €
nouveaux crédits : 18 131 416.04 €
TOTAL : 21 093 916.00 €

- Dépenses : crédits reportés 2023 : 2 965 049.09 €
nouveaux crédits : 17 409 329.51 €
Résultat antérieur reporté : 719 537.40 €
TOTAL : 21 093 916.00 €

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population :	2 112 €
Recettes réelles de fonctionnement / population :	2 070 €
Dépenses d'équipement brut / population :	736 €
Encours dette / population :	1 318 €
DGF / population :	380 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :	61.50 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement	
Annuité de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement :	106.79 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement :	35.54 %
Encours dette / recettes réelles de fonctionnement :	58.58 %

c) Etat de la dette

Nombre d'emprunts budget principal : 18
Nombre d'emprunts budget annexe des activités économiques : 4
Soit un total de 22 emprunts réalisés.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 s'élève à :
27 228 505.59 € sur le budget principal
Et 2 360 895.87 € sur le budget annexe des activités économiques
Soit un capital restant dû total de 29 589 401.46 €.

Le taux moyen de la dette est de 1,40 %.